Avis

Orientations budgétaires 2027-2028

Session du 13/10/2026

Avis présenté par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget

Entendues les interventions de MM. Jean-Yves TRINIDAD (CFTC), Hubert LARDEUX (CGT-FO), Mme Fanny REYRE-MENARD (CMAR), MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Marc MARHADOUR (UDES), Ludovic LORAY (U2P), Mmes Karine FENIES DUPONT (au nom de la CRESS et du groupe Solidarités), Cécile CHÉNEDÉ (FCPE), M. Charles GENIBREL (CCIR), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), MM. Jérôme HANARTE (CFE-CGC), Jean-Pierre BLAIN (au nom de l'APF France Handicap et de l'URAF), Vincent CUNAUD (MEDEF), Antoine CHARLOT (personnalité qualifiée et au nom de FNE, GRAINE, LPO, URCPIE), Mme Marie-Agnès MANDIN (Les Entrepreneurs),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et des Fonds européens relatifs à la politique de cohésion économique, sociale et territoriale du Conseil régional.

70 votants : adopté par 69 pour, 0 contre, 1 abstention.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL CESER PAYS DE LA LOIRE

Sommaire

Préambule **3**
Éléments de contexte **3**
1. La stratégie financière pluriannuelle de la Région **4**
1.1. La section de fonctionnement **4**
Recettes 4
Dépenses 4
1.2. L'épargne brute **5**
1.3. La section d'investissement **5**
Recettes 5
Dépenses 6
1.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement **7**
2. Observations des commissions thématiques du CESER **8**
2.1. Santé – Social (C1) **8**
2.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2) **9**
2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3) **9**
2.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4) **11**
2.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5) **12**
2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6) **13**
Interventions des organisations **15**

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Région est tenue de présenter, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, son rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- La structure et la gestion de la dette.

À noter que l'exécutif régional a choisi de présenter les orientations budgétaires pour les deux prochains exercices (2027-2028) au lieu de trois habituellement, ce qui coïncide avec la fin de la mandature actuelle.

Pour rappel, le Budget Primitif (BP) doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.[1]

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2026.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 2 octobre 2026.

Éléments de contexte

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte dégradé rendant la prospective budgétaire difficile à opérer.

Les dernières prévisions de la Banque de France[2] pour 2027 et 2028 prévoient une croissance toujours modérée mais supérieure à 2026 *(0,9 % pour 2027 et 1,2 % pour 2028 vs. 0,4 % pour 2026)* et avec une inflation qui redescend vers 2 % *(1,9 % pour 2027 et 1,6 % pour 2028 vs. 2,3 % pour 2026)*.

Ces orientations budgétaires ont été construites en tenant compte des mesures inscrites dans le Projet de Loi de Finances (PLF)[3] pour 2027, déposé le 1er octobre 2026.

[1] Collectivités-locales.gouv.fr, https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/le-cycle-budgetaire-annuel
[2] Banque de France, https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2026
[3] https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2027/PLF2027

1. La stratégie financière pluriannuelle de la Région

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2027-2028 se caractérise par les grands agrégats suivants :

En M€	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2026 *	OB 2027	OB 2028
Recettes de fonctionnement	1 456	1 442	1 497	1 478	1 468	1 501
Dépenses de fonctionnement	1 175	1 190	1 162	1 185	1 190	1 204
Epargne brute	**281**	**252**	**335**	**292**	**278**	**297**
Amortissement de la dette	118	121	120	118	124	130
Epargne nette	**163**	**131**	**214**	**174**	**153**	**167**
Recettes d'investissement	267	280	229	152	157	158
Dépenses d'investissement	604	643	635	657	624	620
dont politiques publiques	*481*	*495*	*513*	*534*	*527*	*544*
dont fonds européens	*122*	*148*	*95*	*53*	*69*	*67*
Emprunt d'équilibre de l'exercice	174	232	191	332	314	295
Emprunt réel	**110**	**240**	**187**	**215**	**286**	**286**
Capacité de désendettement	7,4 ans	8,7 ans	6,8 ans	8,1 ans	9,1 ans	9,0 ans

* prévisions du CFU 2026 présentées dans le ROB

Les recettes et les dépenses fléchées vers des politiques publiques font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

1.1. La section de fonctionnement

Recettes

Les projections de recettes de fonctionnement sont attendues en diminution de 10 M€ en 2027 (- 0,7 %) puis en augmentation de 33 M€ (+ 2,2 %) en 2028 pour retrouver leur niveau de 2025.

S'agissant des recettes fiscales, l'hypothèse retenue par la Région est une augmentation de 1,4 % en 2027 puis de 1,6 % en 2028 (1 279 M€ en 2026, 1 297 M€ en 2027 et 1 318 M€ en 2028).

Le CESER considère ces projections de recettes prudentes et crédibles à ce stade. Il suivra avec attention les éventuelles modifications qui pourraient intervenir entre ces orientations budgétaires et le BP 2027.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont attendues en faible augmentation en 2027 (+ 0,4 %) par rapport à 2026 (passant de 1 185 M€ projetés à fin 2026 à 1 190 M€ en 2027). Selon la trajectoire présentée, **elles augmenteraient par la suite de 1,2 % en 2028**.

Si les frais financiers (intérêts de la dette) progressent fortement, passant de 48,6 M€ en 2026 à 67,3 M€ en 2028, le niveau des dépenses de politiques publiques devrait diminuer de 0,4 % en 2027 avant d'augmenter de 0,4 % en 2028 pour retrouver un niveau comparable à celui de l'exercice 2026 (1 117 M€).

La Région maintient sa trajectoire visant à contenir les dépenses de fonctionnement dédiées aux politiques publiques sur la période 2027-2028. Le CESER considère que cela renforce le besoin de recourir à l'évaluation des impacts des décisions budgétaires sur l'ensemble des périmètres de politiques publiques concernées, mesure adoptée par le Conseil Régional lors du vote du BP 2025. Dans ce cadre, le CESER apprécie la tenue d'un prochain temps d'échange avec l'inspection générale de la Région, en amont de la session de décembre 2026.

1.2. L'épargne brute

La conjonction de la baisse modérée des recettes (- 0,7 %) et de l'augmentation contenue des dépenses de fonctionnement (+ 0,4 %) devrait se traduire par une **épargne brute en retrait pour 2027 (- 14 M€) puis en augmentation sur 2028 (+ 19 M€)**, soit un montant de 297 M€ à horizon 2028.

Le CESER prend acte de ce niveau d'épargne brute envisagé d'ici 2028 qui tend vers 300 M€. Cela permet à la Région d'accroître son effort d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt.

1.3. La section d'investissement

Recettes

Les recettes d'investissement sont principalement impactées par la large part provenant des fonds européens. Après une forte baisse en 2026 (- 46 %), ces derniers augmentent légèrement à hauteur de 62,1 M€ en 2027 et 60,5 M€ en 2028 (vs. 58,4 M€ en 2026).

Les projections de recettes d'investissement de politiques publiques confirment la tendance baissière observée en 2026 (- 24 %), passant de 121,3 M€ en 2025 à 97 M€ à horizon 2028. Outre la poursuite de la baisse des concours financiers de l'État (- 16,7 M€ dont - 15 M€ au titre des dotations d'apprentissage) et des reversements exceptionnels au titre de soldes de dispositifs régionaux (- 11,5 M€ en 2026), la Région précise que l'évolution de ces recettes devrait principalement dépendre du calendrier de versement des contributions des partenaires financiers au projet Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU).

Pour 2027, les recettes d'investissement sont attendues en hausse (+ 3,6 %) par rapport à 2026 (passant de 151,5 M€ projetés à fin 2026 à 156,9 M€ en 2027). Selon la trajectoire présentée, **elles augmenteraient légèrement par la suite en 2028 (+ 0,4 %)**.

Le CESER rappelle que les recettes provenant des fonds européens sont à mettre en perspective avec les dépenses qui s'y rapportent (équilibre entre les dépenses et les recettes sur la période d'une programmation). Il prend acte des aléas de calendrier susceptibles d'affecter la perception des recettes liées aux cofinancements du projet Quartier Hospitalo-Universitaire.

Dépenses

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont en augmentation globale de 9,4 M€ en 2027 (+ 1,6 %). Cela résulte de la hausse des dépenses liés aux fonds européens (+ 16,1 M€) et au QHU (+ 16,4 M€) par rapport à 2026 mais également d'un retour à un niveau comparable aux années antérieures à 2026 sur les dépenses de politiques sectorielles (- 23,1 M€). Selon la trajectoire présentée, **elles augmenteraient par la suite de 2,5 % en 2028**.

Retraitées des dépenses liées aux fonds européens et au QHU, les dépenses de politiques publiques de la Région sont prévues pour atteindre le **montant cible annuel de 500 M€**.

La priorité accordée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement interroge le CESER sur la capacité de la Région, à moyen terme, à préserver les moyens nécessaires au pilotage et à la conduite de ses politiques publiques, notamment en matière d'investissement. La trajectoire d'investissement présentée repose également sur la mobilisation et le maintien de partenariats financiers avec les autres collectivités territoriales et les acteurs publics (Contrat de Plan État-Région, Quartier Hospitalo-Universitaire, etc.). Le CESER souligne l'importance de ces cofinancements, qui permettent de renforcer l'effet levier des interventions régionales et de contribuer au financement de projets structurants pour le territoire.

Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

À l'occasion de ROB, la Région communique une PPI d'un montant global de 3 020,7 M€ sur la période 2024-2028. **Sur la période 2026-2028, période de référence de ce ROB, les autorisations de programme (AP) votées et prévues atteignent près de 1 600 M€**, hors fonds européens, et sont les suivantes :

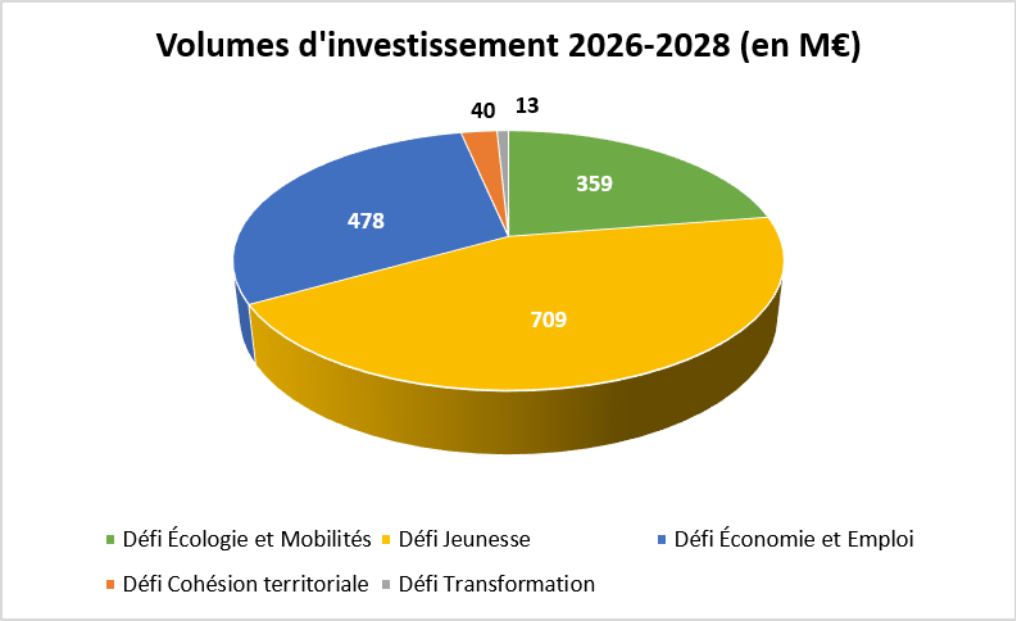

Le CESER accueille favorablement la transmission de cette programmation pluriannuelle des investissements pour la fin de la mandature actuelle. Cela permet de donner un aperçu de la stratégie d'investissement de la Région avec les ambitions régionales affichées. Les projets mentionnés au sein de chaque défi régional font l'objet d'une analyse par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

Restes à payer (RAP)

Ces nouvelles autorisations de programme (AP), d'un montant global de 1 599 M€, s'ajoutent aux RAP au 31 décembre 2025 qui s'élèvent à 1 788 M€ (hors fonds européens). Les CPI étant de 1 605 M€ sur la période 2026-2028, **les RAP prévisionnels au 31 décembre 2028 sont stables** et s'élèvent à 1 782 M€, soit un **ratio de couverture de 3,3 années** sur la base du montant annuel moyen de 535 M€ de CPI (500 M€ pour les politiques sectorielles + 35 M€ pour le QHU).

Au 31 décembre (en M€), hors fonds européens		2025	2026	2027	2028
Nouvelles autorisations de programme (AP) 2026-2028	a		**1 599**		
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	b		534	527	544
Restes à payer (RAP)	RAP 2026 = RAP 2025 + a - b	**1 788**	2 853	2 326	**1 782**
Ratio de couverture (en années)	d = c / b				**3,3**

Le CESER prend acte de la stabilisation des restes à payer prévisionnels entre 2025 et 2028, le montant des nouvelles AP correspondant au montant des CPI sur la période. De ce fait, le ratio de couverture s'améliore. Il convient de préciser que les montants qui seront réellement payés seront très probablement d'un montant inférieur, compte tenu du fait que les autorisations votées ne sont jamais affectées en totalité et que les crédits de paiement ne sont également pas mandatés à 100 %.

1.4. L'emprunt d'équilibre et la capacité de désendettement

Au 31 décembre (en M€)	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	CFU 2026 *	OB 2027	OB 2028
Stock de la dette (A)	2 073	2 192	2 259	2 355	2 517	2 673
Remboursement du capital de la dette	118,1	121,0	120,3	118,3	124,4	129,8
Intérêts de la dette	36,5	45,9	45,2	48,6	55,8	67,3
Emprunt annuel réalisé	110	240	187	215	286	286
Epargne brute (B)	281,2	251,6	334,6	292,1	277,9	297,2
Capacité de désendettement (A/B)	7,4 ans	8,7 ans	6,8 ans	8,1 ans	9,1 ans	9,0 ans

* prévisions du CFU 2026 présentées dans le ROB

Les projections à fin 2026 prévoient une augmentation du stock de la dette (+ 4,2 %) et une diminution de l'épargne brute (- 12,7 %), ce qui a pour effet **de dégrader la capacité de désendettement qui passe de 6,8 à 8,1 années fin 2026**. Si l'augmentation du stock de dette est linéaire sur la période 2027-2028, **l'objectif de près de 300 M€ d'épargne brute** devrait aboutir à une capacité de désendettement de **9 années à horizon 2028.**

S'agissant des intérêts de la dette, la tendance est à une très forte hausse avec un montant qui passe de 48,6 M€ en 2026 à 67,3 M€ en 2028. L'emprunt annuel envisagé passe également de 215 M€ prévus en 2026 à 286 M€ en 2028.

Si le CESER accueille favorablement la volonté de la Région de soutenir les investissements, il suivra avec attention leur adéquation aux enjeux, aux besoins et attentes des ligériens ainsi que le niveau de l'endettement régional.

Le CESER prend acte de la forte augmentation des intérêts de la dette et de l'emprunt. Il note également l'évolution du profil d'amortissement du capital de la dette qui passe d'un niveau cible de 120 M€ annuels jusqu'alors à près de 150 M€ prévus à compter de l'exercice 2030.

Le CESER note également avec intérêt l'ambition de la Région de réaliser 50 % de ses nouveaux emprunts sous format vert en 2027, fléchés vers des investissements en faveur de la transition écologique.

2. Observations des commissions thématiques du CESER

Le CESER relève que ces orientations budgétaires sont construites à un niveau macro et de façon essentiellement technique, en présentant quelques priorités, sans entrer dans la déclinaison par politique publique. Elles intègrent des éléments de trajectoire financière macro-économiques mais il demeure difficile à ce stade de percevoir l'architecture du BP 2027 par politique publique. La documentation fait état de la trajectoire pluriannuelle des investissements par défi régional. En revanche, elle ne donne pas à voir la déclinaison des dépenses de fonctionnement sur les politiques publiques régionales.

Par ailleurs, si l'analyse du contexte économique est indispensable à la construction du ROB, elle ne peut suffire à elle seule à appréhender les défis auxquels la Région doit faire face. Pour le CESER, les évolutions sociales et environnementales, et en particulier les événements climatiques qui ont marqué l'année 2026 (inondations, épisodes de canicule, sécheresse), doivent également être pleinement intégrées à l'analyse.

Dans ce contexte, la Région présente un appel à projets « Plan canicule Pays de la Loire – Aide aux équipements d'avenir en élevage ». Si le CESER accueille favorablement la volonté de la Région d'agir dans ce domaine, il souligne que les impacts des changements climatiques concernent l'ensemble des politiques publiques régionales et souhaite que cette dimension transversale des enjeux d'adaptation trouve une traduction dans le débat budgétaire.

2.1. Santé – Social (C1)

En matière de politique de santé et de formations sanitaires et sociales, le ROB fait apparaître **dans le défi économique**, une **Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)** marquée (page 25) par :

- la concrétisation du projet du Pôle santé du Mans dont l'ouverture est prévue pour janvier 2027 (ce centre de formation doit accueillir plus de 1 500 étudiants dans des formations du sanitaire et du social) ;
- le projet structurant de campus santé Franceline Ribard du Quartier hospitalo-universitaire à Nantes, projet porté par la Région, qui en assure la maîtrise d'ouvrage.

Le coût global est de 266,8 M€, dont 61,8 M€ de participation régionale pour l'accueil attendu d'environ 7 000 étudiants et élèves à l'horizon 2031.

On peut noter que les recettes dédiées au **Campus santé Franceline Ribard du Quartier hospitalo-Universitaire à Nantes (QHU)** contribuent au remboursement des frais avancés par la collectivité pour le projet. Le ROB précise que *l'attribution des marchés de construction pour le projet du Campus Santé a permis de mettre à jour la programmation financière* (cf *avenant n°2 à la convention de cofinancement. Participation des cofinanceurs - hors FCTVA et FEDER - **à hauteur de 9 M€ en 2026, puis 22 M€ en 2027 et 29 M€ 2028***).

Le CESER souhaite que le pôle d'excellence du Mans soit un outil fonctionnel et opérationnel qui permette d'améliorer l'accueil des apprenants. Dans le cadre du suivi du SRFSS, il sera attentif au déploiement de l'offre proposée sur ce site.

Le CESER rappelle que la dotation Ségur a été un levier essentiel pour augmenter le nombre de places dans les IFAS et IFSI. Depuis 2025, le nombre de places en IFAS a été réduit de 100 places. Face à l'incertitude du versement de ce financement additionnel (12,3 M€ en 2025 et 2026 par l'Etat), la Région s'est engagée à maintenir le nombre de places en IFSI. Le CESER sera attentif à la concrétisation de cet engagement lié aux besoins présents et à venir de personnels formés pour les employeurs comme pour les Ligériens.

Le CESER prend note de l'actualisation de l'offre de formations sanitaires et sociales réalisée dans le cadre d'un dialogue sectoriel mené par la Région avec les fédérations professionnelles de branche et les OPCO.

2.2. Economie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

La Région indique dans son Rapport d'Orientations Budgétaires reconduire ses dispositifs majeurs en faveur du développement économique en poursuivant ses dispositifs structurants d'accompagnement des entreprises. Cette ambition se traduit par la reconduction des prêts aux entreprises, le soutien aux projets de recherche et d'innovation et la poursuite des investissements destinés à renforcer l'attractivité touristique des Pays de la Loire.

N'ayant pas davantage d'informations dans le ROB, le CESER n'est pas en mesure d'émettre un avis.

2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

D'ici à fin 2028, dans la programmation pluriannuelle d'investissements indicative, la Région prévoit 255 M€ d'investissement dans les mobilités et 65 M€ pour les opérations portuaires.

Elle annonce pour 2027 un certain nombre d'opérations :

- la modernisation, la mise aux normes et la régénération du matériel roulant ferroviaire ;
- la poursuite du système billettique régional et la mise en service en janvier 2027 de ce service régional de distribution, en commençant par le transport routier ;

- la construction et la rénovation d'ateliers de maintenance, notamment l'atelier Sud-Loire, pour la mise en service du lot Sud Loire par SNCF Voyageurs Loire Océan en juillet 2027 (décalage de 6 mois dû à des aléas de chantier).

La Région préparera l'ouverture du lot « Etoile mancelle » avec sa SPL Régions Grand Ouest Ferroviaire. Cette société aura vocation à lancer l'appel d'offres pour l'acquisition du matériel roulant destiné à ce lot, dont le besoin a été estimé à 38 nouvelles rames ferroviaires, et de procéder à la construction d'un nouvel atelier de maintenance au Mans.

La programmation pluriannuelle inclut par ailleurs des opérations lourdes d'infrastructures destinées à préserver et entretenir les lignes ferroviaires comme le projet de clôtures sur la voie ferrée entre Nantes – Angers – Le Mans (finalisation prévue en 2028).

Sur le volet maritime, la Région indique qu'elle poursuivra son soutien financier aux infrastructures portuaires via le Contrat de Plan État Région (CPER), et qu'elle lancera en 2027 avec sa SPL Pays de la Loire Mobilités Exploitation le renouvellement des 2 Navires à Grandes Vitesses spécialisés dans le transport de passagers vers l'île d'Yeu.

Observations du CESER

Soutien aux mobilités

Le CESER comprend que les opérations conséquentes d'un point de vue financier et possiblement impactantes pour l'environnement puissent faire l'objet d'études préalables. Il salue ainsi la prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de la pose de clôtures le long de la ligne ferroviaire Nantes Le Mans[4]. Il regrette cependant le décalage temporel dans la mise en œuvre de cette action annoncée dans le contrat d'avenir signé en 2018 à la suite de l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Il comprend aussi les études nécessaires avant l'acquisition des 38 rames prévues pour renforcer l'étoile mancelle (permettant le redéploiement de matériels sur le reste du réseau régional) et salue le travail mené en coopération avec la Région Normandie. Il rappelle la nécessité de mener rapidement cette acquisition pour permettre la réalisation des objectifs de la stratégie régionale des mobilités dès 2032.

Le CESER souligne la nécessité de prendre en compte l'ensemble des effets des changements climatiques dans la gestion des infrastructures ferroviaires et le choix des matériels roulants : risques d'incendies, épisodes de fortes chaleurs, inondations… Ces risques sont appelés à se multiplier dans les prochaines années.

Il salue l'engagement régional pour la continuité territoriale entre le continent et l'île d'Yeu, qui se traduit par la réinternalisation de la gestion des liaisons maritimes auparavant déléguée au Département de la Vendée.

Il rappelle son attachement au maintien de la ligne ferroviaire La Roche - Thouars, alors que la Région Nouvelle-Aquitaine a annoncé refuser de financer les travaux d'urgence nécessaires au maintien de la performance de la ligne. Il appelle donc la Région Pays de la Loire à solliciter l'Etat pour éviter sa fermeture prochaine. Pour rappel, dans le CPER, seules les Régions prévoient à date d'investir pour cette infrastructure.

[4] https://www.intertas.info/actualites-par-theme/b72078a/clotures-sncf

Alors qu'un certain nombre d'objectifs de la Stratégie régionale des mobilités ont été modifiés ou décalés dans le temps, le CESER considère que la Région pourrait utilement procéder à une actualisation de ce document publié en 2021, pour offrir une meilleure lisibilité de ses objectifs en matière de développement des offres de mobilité : ferroviaire, cars interurbains, TAD… il note donc positivement l'annonce faite en ce sens au CESER par le vice-président du Conseil Régional en charge des transports. Une évaluation de la mise en place et des résultats obtenus serait utile.

Transition énergétique

L'engagement régional pour la rénovation énergétique des bâtiments est évoqué dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des lycées, conformément à ses compétences. Le CESER salue cette démarche tout en rappelant la nécessité de travailler sur le confort d'été en complément de la lutte contre le froid. Il souligne par ailleurs comme dans son avis sur le ROB 2026, l'importance d'un engagement régional en faveur de la rénovation des logements.

De plus, le CESER s'étonne que le rapport d'orientations budgétaires ne fasse pas explicitement référence au soutien de la Région à la transition énergétique et au développement des énergies renouvelables, qu'il s'agisse des projets en territoire, de l'éolien en mer ou du soutien à Loire Estuaire décarbonation. Il s'interroge sur la déclinaison des objectifs du SRADDET d'une région à énergie positive et de tendre vers la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Soutien au Grand Port de Nantes Saint-Nazaire

Le CESER note positivement le soutien régional au financement des infrastructures portuaires et souligne l'importance du GPM pour le développement économique et social régional, ainsi que pour la souveraineté du territoire.

2.4. Aménagement du territoire - Cadre de vie - Environnement (C4)

Le débat sur les Orientations Budgétaires constitue un exercice démocratique préalable au vote du budget, qui permet d'éclairer l'assemblée sur les grands enjeux et priorités du territoire régional.

Or, le rapport présenté, dans la partie relative au défi Ecologie et Mobilités, ne mentionne à aucun endroit le terme d'environnement, ni aucun de ses sujets : eau, biodiversité, risques naturels, gestion des déchets et économie circulaire.

Lors de son audition devant la Commission 4 du CESER, Philippe Henry, Vice-Président délégué à la Transition écologique, a confirmé la continuité des politiques régionales engagées au même niveau que les budgets précédents.

Pourtant, le CESER considère que les enjeux liés à l'environnement et aux impacts des changements climatiques devraient constituer l'une des priorités des Orientations Budgétaires et nécessitent des moyens budgétaires à la hauteur de ces enjeux.

Cette nécessité apparaît d'autant plus forte que les évènements climatiques, particulièrement intenses que nous avons vécus en 2026, ont de nouveau montré l'urgence à agir en révélant les fragilités de notre territoire. Ainsi, les impacts à la fois sur la ressource en eau (quantité et qualité), la biodiversité, la santé des populations, les infrastructures, l'agriculture et l'économie ligérienne dans son ensemble, obligent à travailler de façon systémique en articulant

l'ensemble des politiques publiques régionales dans le cadre d'un objectif global d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Concernant la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB), le CESER considère que la diminution d'une part, des moyens alloués par la Région depuis deux ans à cette politique et d'autre part du nombre de partenaires acteurs de la biodiversité (passés de 14 à 4), rend de fait inatteignables ses objectifs initiaux.

Concernant le Défi de la Cohésion territoriale et la politique de soutien à l'investissement public des collectivités locales, le CESER regrette le manque de perspective financière et stratégique dans le rapport. Seuls les montants engagés (100 M€) sur la période 2023 – 2026 sont rappelés.

2.5. Éducation – Formation – Métiers de demain (C5)

Défi jeunesse

Le CESER salue l'ampleur des investissements dans le cadre de la **Stratégie d'investissement dans les lycées (SIL) 2025-2030** de la Région, dotée de **850 M€.**

Au 31/12/2025, plus de 509 M€ étaient déjà engagés pour les travaux dans les lycées. Plus de 480 M€ sont votés et prévus en autorisations de programme pour 2026-2028[5].

La SIL se décline en 3 objectifs prioritaires :

- **la transition écologique et énergétique des bâtiments** (360 millions d'euros)

Comme dans son avis de juin 2025 sur la SIL, le CESER salue l'importance donnée à cette priorité de transition écologique, ainsi que la multiplicité des moyens déjà mis en œuvre par le Conseil régional pour atteindre l'objectif de réduction de consommation d'énergie.

La rénovation énergétique des lycées, en particulier des plus anciens, est un impératif en matière de maîtrise de la consommation et du confort thermique hiver comme été pour les élèves et les personnels. Les récents épisodes ont rappelé l'importance cruciale de **mener les travaux d'isolation thermique, pour faire face aux chaleurs extrêmes** dont les occurrences en période scolaire risquent de se multiplier à l'avenir.

Les investissements dans la sobriété, permettant des économies futures, constituent une voie indispensable, notamment dans un contexte de hausse du coût des énergies et au regard du poids financier que cela constitue pour les établissements scolaires.

- **l'entretien responsable du patrimoine scolaire** (140 millions d'euros)

Le CESER estime, comme le Conseil régional, que l'entretien régulier du patrimoine scolaire est une priorité. Il souligne avec intérêt la démarche de maintenance préventive mise en place par les services régionaux dans le cadre du plan régional d'entretien et de maintenance du patrimoine, consistant à faciliter les interventions au sein des établissements, améliorer la coordination, et avoir une bonne visibilité des actions menées.

- **la modernisation des lycées publics** (350 millions d'euros)

[5] Aux 850 M€ de la SIL 2025-2030 s'ajoutent les restes à payer de la SIL précédente.

Le CESER attire l'attention de la Région sur l'adaptation des installations sanitaires (WC) dans les lycées (nombre et état) aux besoins des lycéens. Ces infrastructures revêtent en effet une importance particulière en termes de bien-être et de santé.

Il souligne l'importance également de poursuivre les travaux de mise en accessibilité des bâtiments, déjà bien engagés (à hauteur de 70 %).

En matière de défi jeunesse, les mobilisations lycéennes d'octobre 2026 démontrent l'importance de renforcer le partenariat au sein de la communauté éducative, et la nécessité de travailler ensemble au bien-être des lycéennes et des lycéens pour une scolarité de qualité. Cela passe non seulement par les investissements dans les bâtiments, mais aussi par les autres actions portées par la Région (actions éducatives, crédits éducatifs d'autonomie…).

Défi économique

Le budget 2027 s'inscrit, en ce qui concerne la formation, dans un contexte de **fin du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)** ainsi que des **dotations France Compétences aux Régions pour l'apprentissage**.

La Région a anticipé la baisse du PRIC en réduisant dès le 1er semestre 2026 ses commandes de places de formation. Elle se prépare à la fin du PRIC dès la fin 2026, ce qui aura pour conséquence **une baisse encore plus importante du nombre de places de formation à destination des demandeurs d'emploi**.

Au regard de l'enjeu que représente la formation pour la société et l'économie de notre pays, **le CESER ne peut que s'inquiéter de cette baisse**, ainsi que de **l'avenir de l'apprentissage** au regard de la **diminution très importante des moyens de l'Etat**, via France Compétences, **dédiés à l'apprentissage**, et notamment à l'entretien des CFA.

2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme – Vie associative (C6)

Le CESER constate la poursuite de l'orientation de la politique régionale. En effet, depuis le Budget Primitif 2025, l'exécutif a choisi de se recentrer sur ses compétences exclusives et sur sa politique d'investissement.

C'est pourquoi le périmètre de la C6 du CESER, concernant des compétences partagées (culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative) est particulièrement impacté sur le volet fonctionnement. Cela explique que le ROB ne mentionne pas ou peu ces secteurs.

Culture – Patrimoine

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région poursuit son engagement auprès des grands opérateurs. Le CESER rappelle qu'à la lecture du BP 2026, celui-ci est composé essentiellement d'aides au fonctionnement.

Dans le cadre du PPI - Plan pluriannuel d'investissement :

- ROB 2026 sur la période 2025-2028 : 67,3 M€ d'engagement d'AP
- ROB 2027 sur la période 2025-2028 : engagements de 2025 (30,96 M€) + prévisions 2026-2028 (34,01 M€). Total : 65 M€ d'engagement d'AP.

Un écart de 2,3 M€ est constaté. Interrogée sur les raisons de cet écart, la Région indique qu'il s'agit pour l'essentiel des évolutions du programme S104 - Accompagner les investissements culturels et sportifs structurants, correspondant à la fin de période du CPER 2021-2027, avec moins d'opérations affectées que sur la période passée (affectations plus importantes en 2024-2025).

Sport

Le CESER s'étonne de ne trouver aucune référence sur la politique sportive régionale tant sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Tourisme

Il apparaît dans le volet Défi économique, « sur la poursuite des investissements concourant à l'attractivité des Pays de la Loire ». Le CESER aurait souhaité avoir plus de détails sur la teneur de ces investissements.

En conclusion de cet avis, le CESER restera vigilant sur le Budget Primitif 2027.

Point d'attention

Les épisodes caniculaires et de sécheresse de l'été 2026 sont un révélateur des conséquences des changements climatiques en cours, qui frappent de plein fouet l'ensemble de nos secteurs d'activités. Le CESER s'interroge sur la réflexion que la Région pourrait mener pour l'accompagnement des acteurs des filières concernées. Le CESER constate qu'aucun élément n'apparait sur ce sujet dans le ROB 2027.

Interventions des organisations

CFTC

A l'avis porté par le CESER sur les principaux éléments financiers

Il en ressort des recettes de fonctionnement qui devraient légèrement diminuer en 2027 voir remonter en 2028.

Si les dépenses de fonctionnement restent globalement maîtrisées avec une hausse limitée.

L'épargne brute serait amenée à autour de 300 M€ à l'horizon 2028, situation qui permettait le maintien de l'investissement régional.

Le CESER constate que des objectifs à hauteur d'environ 500 M€ par an pour les politiques publiques régionales s'inscrivent ainsi dans la continuité.

Alors que l'endettement continue toutefois d'augmenter, avec une capacité de désendettement proche de 9 ans en 2028 et une forte hausse des intérêts de la dette, pour autant contractés avec des taux variables.

Le CESER considère la trajectoire financière prudente et crédible mais regrette le manque de visibilité sur la répartition future des dépenses par politique publique. Il estime également que les enjeux climatiques et environnementaux devraient être davantage intégrés dans les choix budgétaires.

Si le CESER prend acte d'une stratégie financière visant à maintenir un niveau élevé d'investissement tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Pour la CFTC à la lecture de l'avis, il en ressort des points de vigilance quant à l'évolution de la dette, à la capacité à financer durablement les politiques publiques et à l'intégration des enjeux climatiques dans le futur budget primitif 2027.

Cela étant dit, la CFTC remercie le chargé de missions, et le rapporteur qui ont œuvrés ensemble sur ces deux avis.

La CFTC, approuve ce projet d'avis et émet un avis favorable.

CGT-FO

Chers collègues, Monsieur le Vice-Président,

Comme d'habitude, la délégation Force Ouvrière, soucieuse de son indépendance dans la représentation de ses mandants et de leurs revendications, ne participe pas au vote des avis budgétaires, laissant le soin aux élus d'assumer leurs responsabilités.

Ceci n'exclut pas le fait de vous faire part de quelques observations dans le temps qui nous est imparti.

L'actualité de ce jour nous conduit à étudier précisément comment la Région entend assumer ses compétences pour ce qui concerne les lycées à travers ses orientations budgétaires. Je précise que nos collègues absents aujourd'hui sont présents auprès des lycéens et étudiants pour les soutenir dans leurs revendications.

La Région n'est naturellement pas responsable des situations créées par Parcoursup ni de la diminution des dépenses de fonctionnement de l'Education Nationale qui sont au centre des revendications des lycéens que nous soutenons et qui sont confrontés à une répression d'Etat que nous condamnons. Loin de nous l'idée de passer, par ailleurs, sous silence les dégradations de bâtiments que nous déplorons et dont les responsables sont le plus souvent des éléments extérieurs au monde de l'éducation à l'instar de ce que vient de préciser la Présidente de l'université de Nantes.

Cela dit, la réponse de la région aux revendications des lycéens en termes de locaux ne peut pour nous se résumer comme l'a indiqué Monsieur le Vice-Président en charge des lycées sur RCF Anjou le 7 octobre à :

D'une part porter plainte pour obtenir la condamnation des auteurs des dégradations ou de leur famille et d'autre part la simple poursuite de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées 2025-2030 quand bien même elle mobilise des sommes importantes.

Cette Stratégie, pour l'essentiel, concerne la rénovation énergétique et thermique des lycées visant sobriété et performance et très peu pour limiter l'accumulation de chaleur à l'intérieur des classes. Cette Stratégie pourrait par ailleurs être mise à mal par la réforme du calcul du Fonds de Compensation de la TVA prévu au PLF 2027 ainsi que l'indiquent les « éléments complémentaires » aux orientations budgétaires produits par la Région et reçus hier.

Le CESER était ce matin consulté sur « l'accélérateur agri-pêche-aqua » qui prévoit, je cite : « la mobilisation d'une enveloppe de 12 M€ (Région + FEADER) dans le cadre d'un appel à projet « Plan canicule Pays de la Loire - Aide aux équipements d'avenir en élevage ». Cet appel à projets vise à pallier les pics de chaleur en élevage, limiter les mortalités, améliorer le bien-être animal et celui de l'éleveur et anticiper les évènements caniculaires à venir » (fin de citation).

Par ailleurs, Mme la Vice-Présidente nous a annoncé ce matin en début de session la mise en place d'un plan canicule pour la filière végétale.

Alors, dans la situation actuelle, il nous semble qu'aurait été apprécié la présentation dans le cadre du ROB d'un accélérateur de la stratégie d'investissement dans les lycées permettant de répondre notamment aux événements caniculaires à venir pour pallier les pics de chaleur dans les classes.

Voilà chers collègues les quelques remarques que je souhaitais soumettre à votre réflexion.

Merci de votre attention.

CMAR

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire prend acte du contexte budgétaire contraint dans lequel s'inscrivent les orientations régionales pour 2027 et 2028, ainsi que de la volonté de la Région de préserver sa capacité d'investissement.

Elle souhaite toutefois rappeler que les entreprises artisanales constituent un maillon essentiel de l'économie régionale, de l'emploi non délocalisable, de la formation et de la vitalité des territoires.

À ce titre, la CMA appelle à une vigilance particulière sur plusieurs priorités :

- Le maintien des dispositifs d'accompagnement des TPE artisanales, notamment en matière de création, de développement, de transmission et de transformation des entreprises.
- La préservation de l'apprentissage et des formations aux métiers, indispensables au renouvellement des compétences, au recrutement et à la transmission des savoir-faire.
- Le soutien à l'économie de proximité et à l'équilibre territorial, en veillant à ce que les politiques régionales bénéficient également aux entreprises implantées dans les territoires ruraux et les petites villes.
- L'accompagnement des transitions écologique et numérique, à travers des dispositifs adaptés aux réalités économiques et aux capacités d'investissement des petites entreprises.
- La reconnaissance des métiers d'art et des savoir-faire artisanaux, notamment dans les politiques régionales consacrées à la culture, au patrimoine et au tourisme.

Enfin, la CMA souligne la nécessité de disposer d'une meilleure visibilité sur la traduction concrète des orientations budgétaires dans les différentes politiques publiques, afin de pouvoir en apprécier les conséquences pour les entreprises artisanales.

Dans un contexte de ressources publiques contraintes, la CMA salue l'engagement continu de la Région envers le monde artisanal via les actions de la CMA, elle salue également le soutien des investissements des CFA, tout en regrettant le fort désengagement du financement de l'apprentissage imposé par l'état,

La CMA considère essentiel de préserver les moyens qui permettent aux entreprises artisanales de maintenir leurs activités, de former, d'investir et de préparer leur avenir car celles-ci sont un maillon essentiel pour la vitalité sociétale et économique des territoires.

Nous remercions le rapport et le chargé d'étude Damien et Maxence pour le travail de synthèse accompli et la clarté de la présentation

La CMA votera l'avis.

CGT

Nous savons le souhait émis en bureau d'interventions des organisations en nombre et en durée limités, du fait du nombre de sujets évoqués ce jour, mais rappelons qu'il y a quelques années le CESER siégeait régulièrement sur 1 jour et demi. Cette pratique a été abandonnée pour des raisons de coûts, cela nous amène à souligner que le CGCT prévoit que la Région doit donner au CESER les moyens nécessaires à son fonctionnement, et que par conséquent nous n'avons pas à brider notre expression pour cause de manque de moyens. Aussi, nous interviendrons sur tous les sujets à l'ordre du jour de cette session.

Nous notons à la lecture du ROB de la Région, quelques points de vue que nous pouvons partager. Nous appuyons la critique d'« une retenue aveugle sur les dotations » de l'État. Nous partageons également le fait que « les marges de manœuvre financières des Régions se réduisent progressivement, alors même que leurs compétences et leurs charges s'accroissent ». Nous appuyons aussi la remarque que « la demande intérieure devrait d'ailleurs constituer le principal point faible de l'économie française sur l'ensemble de l'exercice 2026. »

Mais à la différence de la Région, nous ne souscrivons pas au dogme ultralibéral qui amène à considérer qu'il faudrait à tout crin faire des économies pour réduire la dette publique, aux dépens de la consommation, donc du dynamisme économique et des besoins élémentaires des citoyens.

D'abord parce que la dette de l'État par rapport au PIB reste mesurée et inférieure à celle d'autres pays comme le Japon ou les USA.

Ensuite parce que la hausse du déficit public n'est pas la conséquence d'une dépense excessive de l'État, mais qu'elle est en grande partie due à la politique de l'offre appliquée en particulier par les gouvernements successifs des deux quinquennats d'Emmanuel Macron. Ainsi, depuis 2017, les dépenses publiques sont restées globalement stables mais les prélèvements obligatoires ont diminué par rapport au PIB, avec 40 Md€ par an de réduction d'impôts qui ont été accordés aux entreprises et aux ménages les plus riches. Le tout sans résultat probant, si ce n'est un creusement des déficits.

De plus, le poids de la charge de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses publiques reste faible par rapport à d'autres périodes de notre histoire. Il augmente du fait de la hausse des taux d'intérêt, ce qui renforce la proposition de la CGT d'un pôle financier public pour financer l'État et les collectivités territoriales à taux administré, sans spéculation, pour ne plus dépendre du marché.

Face à ce constat, nous refusons de nous inscrire dans la logique d'une réduction du déficit de la dette publique à tout prix mais nous considérons que la politique budgétaire doit d'abord répondre aux besoins sociaux, partant des besoins, et s'appuyant sur une fiscalité juste.

Nous contestons donc la politique régionale qui relaie en Pays de la Loire les orientations ultralibérales prises au niveau national. Les coupes dans les dépenses de fonctionnement, en euros constant, permettent certes d'améliorer mathématiquement, à court terme du moins, certains ratios financiers. Mais elles appauvrissent les territoires, induisent des suppressions d'emplois et des baisses d'activités pour des acteurs, associatifs notamment, qui contribuent à répondre aux besoins sociaux dans les territoires. Et finalement elles vont contribuer à rompre le dynamisme économique de la région.

Nous considérons aussi que la Région devrait mobiliser le versement mobilité régional, il est peu probable qu'une taxe de 0,15 % sur la masse salariale des entreprises hors TPE déséquilibre profondément leurs comptes. Elle rapporterait environ 60 M€, permettant d'améliorer les mobilités, au bénéfice des habitants et des entreprises.

Pour terminer cette intervention, nous partageons les inquiétudes du CESER sur l'absence dans le ROB de référence à certaines politiques : soutien aux énergies renouvelables sous toutes leurs formes, ou politique sportive notamment.

Nous voterons l'avis.

UDES

Madame la Présidente, chers collègues,

Au nom de l'UDES, je souhaite saluer la qualité, tant sur la forme que sur le fond de l'avis présenté par Damien Martineau.

Nous mesurons la difficulté de l'exercice. Recettes en recul, taux d'intérêt en hausse, contribution demandée aux collectivités : dans ce contexte, préserver près de 500 millions d'euros d'investissement par an est un choix responsable. Comme l'avis, nous suivrons avec attention la dette, qui atteindra 9 années de capacité de désendettement en 2028, et des intérêts qui passeront de 49 à 67 millions d'euros.

Mais un budget dit aussi où porte l'effort. Et l'avis le souligne : ces orientations ne permettent pas de voir la déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique. C'est pourtant là que se jouent les services rendus aux Ligériens. Nous partageons donc la demande d'évaluation des impacts des décisions budgétaires, décidée par la Région elle-même en 2025.

Je souhaite insister sur trois points.

D'abord, les formations sanitaires. L'avis rappelle que le financement Ségur a été décisif pour ouvrir des places en instituts de formation. La Région s'est engagée à maintenir les places d'infirmiers. Nous en prenons acte, et nous serons attentifs, comme le CESER, à la concrétisation de cet engagement dès le budget 2027.

Ensuite, la formation des demandeurs d'emploi et l'apprentissage. Avec la fin du PRIC et la forte baisse des moyens de l'État pour l'apprentissage, le nombre de places de formation va encore baisser. Les premiers touchés seront les publics les plus éloignés de l'emploi, et les secteurs en tension comme le soin et l'accompagnement. Le CESER s'en inquiète. L'UDES aussi.

Enfin, l'investissement. Avec 500 millions d'euros par an, la commande publique régionale est un levier puissant. Davantage de clauses sociales et de marchés réservés, c'est de l'emploi inclusif sans dépense supplémentaire.

L'UDES votera cet avis et restera vigilante, comme le CESER, lors du budget primitif 2027.

Je vous remercie.

U2P

Madame la Présidente, Chers collègues,

Je tiens tout d'abord au nom de l'U2P à remercier le groupe d'appui budget pour la qualité de ses travaux et sa rigueur. Ce travail est d'autant plus précieux qu'il nous permet de faire valoir notre avis dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, aussi bien celles de l'État que de la Région.

Une fois n'est pas coutume, notre intervention ne portera que sur un seul sujet : l'avenir de notre jeunesse.

En la matière, l'U2P ne peut que partager avec vous tous sa vive préoccupation concernant l'avenir de l'apprentissage dans notre Région et plus globalement, la trajectoire que le pays souhaite lui donner.

Nous assistons, chers collègues, à une rupture programmée de l'ensemble de la chaîne de qualification. Nous tenons à le réaffirmer haut et fort : il n'y a pas pour nous, d'un côté la formation professionnelle continue et de l'autre l'apprentissage ; les deux forment un seul et même écosystème.

Nous assistons au désengagement massif de l'État à hauteur de 15 Millions d'euros doublé d'une diminution drastique des crédits France compétences pour les dotations de

l'apprentissage. Cette dernière s'est d'ailleurs opérée à la surprise générale sans aucune concertation avec les partenaires sociaux et par décret, ce que nous regrettons profondément. Cette décision menace directement l'équilibre financier de nos CFA, notamment ceux formant à des métiers rares et ceux éloignés des grandes villes.

La fin annoncée du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), conjuguée à l'anticipation par la Région d'une réduction drastique des commandes publiques de places de formation, détruit le sas indispensable vers l'emploi. Le PRIC finançait la remise à niveau, la prépa-apprentissage et les parcours de reconversion vers l'artisanat. Couper ces financements, c'est priver nos TPE du vivier de candidats dont elles ont désespérément besoin. C'est aussi mettre en danger l'avenir au moment où 300.000 TPE devront trouver repreneur d'ici à 2030, dont 20.000 en Pays de la Loire.

Si nous comprenons la position de la Région, qui adapte sa politique publique en réaction au désengagement de l'État, l'U2P soutient que nous ne pouvons en rester là. Ouvrons le dialogue, travaillons ensemble pour trouver des solutions et nous savons pouvoir compter en Région sur l'excellence des rapports que nous entretenons pour y parvenir. Nous saluons une nouvelle fois le fait que la Région investisse massivement dans nos lycées, c'est indispensable et l'actualité vient nous le rappeler. Des murs rénovés ne suffiront pas si, à côté, nos plateaux techniques de CFA se vident et si la transmission de nos savoir-faire manuels et techniques est sacrifiée. Au regard de ces préoccupations partagées, l'U2P votera cet avis.

CRESS et groupe Solidarités

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Membres du CESER,

Cette intervention au titre de la CRESS se veut complémentaire des prises de parole des organisations défendant la solidarité et l'égalité dans tous les domaines prioritaires de la vie des ligériens et ligériennes. Et merci au rapporteur, au chargé d'études et aux membres du groupe d'appui pour la clarté du travail.

Une pensée particulière aux acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social, médico-social et du lien social – associations, fédérations, réseaux, salariés et bénévoles - qui tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme en lançant cet appel : « Et si nous arrêtions vraiment ? ».

Nous rejoignons l'avis du CESER qui s'interroge sur la priorité accordée à la maitrise des dépenses de fonctionnement et la capacité de la Région à préserver, à moyen terme, les moyens nécessaires au pilotage et à la conduite de ses politiques publiques.

- Nous rejoignons l'avis du CESER qui souligne l'importance des co-financements et partenariats financiers avec les collectivités territoriales et acteurs publics
- Nous rejoignons l'avis du CESER qui indique suivre avec attention l'adéquation des investissements avec les enjeux, besoins et attentes des ligériens
- Nous rejoignons l'avis du CESER qui précise que les impacts des changements climatiques concernent l'ensemble des politiques publiques régionales,
- Et enfin, nous nous joignons au souhait du CESER de voir la dimension transversale des enjeux d'adaptation traduit dans le débat budgétaire.

Dans un monde désormais confronté à une multiplication de crises interconnectées (tensions géopolitiques, dérèglement climatique, pression sur les ressources, guerres commerciales) les organisations, publiques et privées, font face à une incertitude profonde qui fragilise les repères traditionnels de planification stratégique. Pourtant, alors que le dérèglement climatique est une certitude qui appelle un changement de modèle économique, le passage à l'action se fait attendre, et l'on sait que le coût de l'inaction coûtera plus cher.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire indique que "La Région choisit d'Agir, de préparer l'Avenir et d'être au rendez-vous des attentes de son territoire", la question qui nous vient est donc : comment peut-elle omettre d'inscrire dans son Rapport d'Orientation Budgétaire, et d'autant plus après l'été que nous avons vécu, les enjeux liés à l'environnement et aux impacts des changements climatiques ?

Agriculture, bâtiment, industrie, transports, santé, mais aussi tourisme, culture, sports, aide à la personne (jeunes enfants, personnes âgées, en handicap, …), voici une liste déjà bien fournie des secteurs impactés. L'adaptation aux changements climatiques est à la fois un enjeu de santé des travailleurs, de justice sociale mais aussi de résilience économique.

Nous devons faire rapidement et collectivement des choix d'envergure quant à nos modes de vie, notre alimentation, notre mobilité, notre habitat, notre santé. Aller au-delà des réflexes de court-terme pour adopter une vision à long terme qui vise la durabilité des systèmes.

Depuis de nombreuses années, l'ESS joue un rôle pionnier dans les solutions apportées à la crise climatique et à l'érosion de la biodiversité en région Pays de la Loire. Elle propose par exemple des solutions locales à la prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de biodéchets, consignes pour réemploi, réparation et réutilisation d'équipements, agriculture et alimentation durables, transition énergétique citoyenne, mobilités, protection de la nature et préservation de la biodiversité, éducation à l'environnement…

Autant de solutions créatrices de valeurs économiques, sociales et environnementales, qui répondent aux besoins de toutes les populations et transforment profondément l'économie... Et qui ont besoin de soutien en matière de fonctionnement et d'investissement.

FCPE

Madame La Présidente, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs, membres du CESER des Pays de la Loire.

Nous ne reviendrons pas sur la SIL sur laquelle nous nous sommes déjà exprimés.

En cette journée de mobilisation lycéenne, nous exprimons à nouveau notre soutien aux enseignants et à tous les personnels des lycées de notre académie qui traversent des moments difficiles. Nous avons une pensée toute particulière pour le lycée Nelson Mandela auprès duquel nous sommes pleinement engagés.

Nous rappelons notre profond attachement à l'école publique et nous condamnons fermement toutes les violences ainsi que les dégradations commises. C'est inacceptable !

Nous souhaitons que les lycéens puissent exprimer leurs justes revendications sans craindre pour leur sécurité ni pour celles de leurs enseignants, des personnels de directions ou encore administratifs et techniques de leurs établissements.

Les lycées doivent demeurer des lieux d'apprentissage, d'émancipation à l'abri de toute violence mais les lycéens doivent aussi pouvoir s'exprimer et manifester, c'est un droit. Leur parole doit être entendue mais aussi respectée et il ne faut pas qu'elle soit étouffée par le fracas des violences et des polémiques.

Les lycéens aiment leurs lycées, n'en doutons pas, mais ils veulent que l'école de la République tienne ses promesses notamment celles de l'émancipation et de l'égalité des chances. A cet égard, la circulaire de rentrée 2025 rappelait que « l'École a le devoir de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de résidence ou des spécificités de son environnement ».

Nous portons depuis de nombreuses années les revendications aujourd'hui exprimées par les lycéens, elles sont totalement légitimes : classes surchargées et professeurs non remplacés pendant parfois des mois même dans des matières à examens, locaux inadaptés à l'évolution climatique, voire parfois vétustes, amplitudes horaires qui laissent peu de place au travail personnel, aux activités sportives, aux rendez-vous médicaux, transports scolaires qui rallongent leurs journées, pression sur les résultats scolaires et l'orientation avec parcoursup, accès à l'enseignement supérieur de plus en plus sélectifs et manque de places à l'Université…

On fait peser sur eux beaucoup de devoirs, beaucoup de pression mais au final peu de droits et leur parole, quand elle est écoutée, est bien souvent disqualifiée.

Alors que demandent-ils au final ? Pas grand-chose ! Ils veulent juste pouvoir tous étudier dans de bonnes conditions de réussite !

Nous souhaitons que le dialogue s'engage avec toutes les parties prenantes pour trouver ensemble des solutions, des réponses pour nos lycéens !

On répondra que la situation budgétaire est grave ! que le poids de la dette est immense ! Mais qu'elle est le coût de l'inaction ?

Une société qui ne soutient pas sa jeunesse est une société qui renonce à son avenir.

La jeunesse n'est pas un défi, elle est un espoir ! Ne la sacrifions pas !

CCIR

Les CCI souhaitent d'abord saluer le choix de la Région de reconduire en 2027 sa fiscalité actuelle, sans activer le versement mobilité régional. Ce levier aurait représenté jusqu'à 60 millions d'euros par an à la charge des entreprises de plus de dix salariés, au moment où la croissance ralentit et où beaucoup d'entre elles voient leurs marges se réduire. Nous partageons l'appel du CESER à une réflexion nationale sur les ressources des Régions, à condition qu'elle ne se traduise pas par de nouvelles charges pour les entreprises.

Nous saluons aussi le maintien d'un effort d'investissement autour de 500 millions d'euros par an. Pour nos entreprises, et en particulier pour le bâtiment et les travaux publics, la commande publique régionale reste un soutien essentiel à l'activité dans tous les territoires. Nous remercions également la Région pour son soutien à la démarche Opportunity, que notre réseau porte avec l'UNMP au service du port de Nantes Saint-Nazaire.

Nous avons toutefois plusieurs points de vigilance.

Le premier concerne l'endettement, puisque les intérêts de la dette passeront de 48 à 67 millions d'euros d'ici 2028, ce qui réduira d'autant les marges de manœuvre de la Région.

Le deuxième concerne le développement économique, sur lequel ces orientations restent si peu détaillées que le CESER n'a pas pu se prononcer. Les entreprises ont besoin de visibilité sur les aides et les dispositifs dont elles pourront bénéficier en 2027.

Le troisième concerne l'apprentissage et la formation, car la fin du PRIC et la baisse des dotations aux CFA réduiront fortement les places de formation, alors que nos entreprises peinent toujours à recruter. Or l'apprentissage est une voie qui fonctionne, réduire l'apprentissage, c'est priver les entreprises des compétences dont elles auront besoin demain.

Enfin, nous regrettons que la transition énergétique et l'adaptation des filières aux épisodes climatiques de cet été soient absentes de ces orientations, car ce sont des enjeux de compétitivité pour toute notre économie.

C'est dans cet esprit que le groupe CCI votera ces avis.

CFDT

Comme le souligne l'avis du CESER que la CFDT votera, ces orientations budgétaires construites à un niveau macro, donnent juste à voir quelques priorités sans que l'on ait de déclinaison par politique publique. Pour la CFDT, le seul suivi de la trajectoire financière ne saurait tenir lieu d'orientation budgétaire.

La CFDT partage les interrogations exprimées : comment la Région intègre-t-elle dans sa prospective, qui ne peut être uniquement financière, les évolutions sociales et environnementales ? Sans doute, vaudrait-il mieux parler de bouleversements, notamment à l'aune des événements climatiques multiples ayant émaillé l'année 2026. Comment la Région intègre-t-elle ces enjeux d'atténuation et d'adaptation à travers ses politiques publiques ? Cette absence d'orientation sur les enjeux environnementaux est inacceptable.

Nous avons ici une copie très incomplète ce qui peut être le fruit des incertitudes budgétaires. Elle devra être complétée.

En matière d'adaptation, la CFDT rejoint l'avis de la C5 en matière de transition écologique et énergétique des bâtiments, notamment des lycées. Cette rénovation énergétique doit absolument mener à des travaux d'isolation thermique assurant un confort d'hiver comme d'été, afin que tous les personnels et élèves puissent travailler dans des conditions tenables. De bonnes conditions de travail, c'est aussi l'accès à des installations sanitaires, suffisantes en nombre et en état d'entretien.

Ces sujets font partie des revendications actuelles portées par les lycéens comme par les personnels. Cette déclaration est pour nous l'occasion, en cette journée revendicative que la CFDT soutient, de porter dans ce lieu d'échanges quelques observations sur cette actualité :

-La CFDT entend les revendications des lycéens mais se reconnait un droit d'inventaire. Sur la plate-forme de concertation ministérielle portant sur 67000 contributions lycéennes, les premiers sujets invoqués sont l'organisation des emplois du temps. C'est sans surprise pour la CFDT qui défend depuis toujours une réforme des rythmes scolaires possible, pour les lycées, en allongeant l'année et en passant le bac en contrôle continu.

En deuxième, vient la question du bâti et des chaleurs excessives. La CFDT reconnait positivement les efforts de la Région à ce sujet.

La troisième concerne les enseignants et les remplacements. C'est de la responsabilité nationale. Pour la CFDT, la baisse démographique doit s'accompagner du maintien des enseignants pour assurer les remplacements et faire baisser le nombre d'élèves par classe. Comment accompagner efficacement 33 élèves, chiffre aujourd'hui le plus courant.

Parcoursup arrive en 4ème position Pour la CFDT, il ne faut pas supprimer cette plate-forme mais beaucoup mieux accompagner les élèves. Cette compétence est partagée entre l'Education Nationale et le Conseil régional qui, ces dernières années, a quasiment réduit son action d'orientation au big bang de l'Emploi. La CFDT demande de réinsuffler des actions en redonnant du souffle au Service Public Régional de l'Orientation.

Au-delà des revendications, la CFDT condamne les violences d'où qu'elles viennent.

Non, il n'est pas normal de lancer des objets sur les personnels de l'Education ou sur la Police.

Non, les interventions policières n'ont pas toutes été proportionnées. Il est scandaleux d'exercer des coups et des mutilations sur les jeunes et de généraliser des gardes à vues. La liberté de manifester est une liberté constitutionnelle.

Oui, tout saccage de matériel est inacceptable et le prix de ces dégradations risque d'être au détriment des adaptations demandées.

La CFDT revendique la mise en place d'une véritable politique publique amitieuse des jeunesses, à la hauteur de l'urgence sociale et démocratique. »

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien et Maxence pour la qualité tant du travail que de la présentation en séance

Sur les orientations budgétaires, la CFE-CGC salut la poursuite de l'effort d'investissement de la région notamment sur les lycées ainsi que la priorité donnée à la transition écologique. Les récents épisodes de canicule nous montrent la nécessité d'engager immédiatement et durablement des travaux de manière à faire face aux changements climatiques.

La CFE CGC souligne la transmission de la programmation pluriannuelle des investissements.

En revanche la CFE CGC s'inquiète sur la dégradation de la capacité de désendettement, consécutive à une augmentation du stock de la dette et d'une diminution de l'épargne brute.

Enfin, une annexe portant sur l'évaluation des différentes actions menées par le Conseil Régional aurait été vivement appréciée.

La CFE-CGC vote les orientations budgétaires.

APF France Handicap et URAF

Je vous fais part des profondes déceptions des associations signataires de la « charte de transport accessible en PAYS DE LA LOIRE »

La déception est forte devant les annonces décidées sans aucune concertation préalable en septembre dernier de limiter fortement le service TAD existant au motif de pouvoir le développer ailleurs.

En effet, là où il existait de 7h00 à 19h00, 5 jours/semaine, il est réduit depuis le 1er septembre à 2 plages horaires de 2h00 environ, matin et fin d'après-midi, et à ce jour, seulement 2 EPCI sur une douzaine accepte de prendre le relais pour maintenir ces obligations issues des lois NOTRE et handicap de février 2005 portant sur l'accessibilité universelle qui tolère le principe de substitution notamment en matière de transport à la demande. Les nouvelles EPCI couvertes sont invitées à le faire malgré l'obligation imposée par le législateur. Nous n'avons à ce jour, aucune visibilité de ce volontarisme.

Je porte à votre connaissance à ce stade, qu'APF France handicap a déposé plainte contre le Préfet de Région Centre - Val de Loire le 29 avril dernier pour inactions en matière d'accessibilité et inapplications des sanctions pénales et financières, prévues par la loi et décrets. Faut-il en généraliser cet usage dès lors que les volontés de résoudre ces obligations réglementaires n'existent plus alors même qu'un retard de plus de 10 ans existent déjà ?

Les associations signataires de la charte régionale de transport PMR font le constat que la « Liberté » de circuler est très partielle pour eux, que « l'Egalité » de traitement les rabaisse en matière de transports interurbains à des citoyens de seconde voire troisième zone (20h00 d'utilisation possible semaine contre 72h00 pour l'ensemble de la population) et que la « Fraternité » au sein de notre Région n'a réellement pas lieu d'être, surtout si par malchance on habite des territoires qui n'appliquent pas les lois légalement votées.

Se défausser une fois de plus, sur les aidants familiaux ou de proximité, qui n'en peuvent déjà plus, est certainement un affront à la cohésion citoyenne si utile.

Les orientations budgétaires doivent absolument être corrigées pour assurer la compétence pleine et entière de transports interurbains et ferroviaires de la Région.

MEDEF

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le MEDEF Pays de la Loire a soutenu les choix budgétaires de la Région ces dernières années, et ce rapport confirme la cohérence de la trajectoire engagée. Le contexte reste pourtant difficile : croissance nationale ramenée à 0,4 %, retour de l'inflation, taux d'emprunt de l'État au plus haut depuis 2008 et absence de visibilité sur la prochaine loi de finances.

Dans cet environnement, notre région résiste : l'un des taux de chômage les plus faibles de France et des créations d'entreprises en hausse de 14 % sur un an. Ces résultats tiennent à la solidité de notre tissu industriel et entrepreneurial. Ils rendent d'autant plus nécessaire une Région qui continue d'investir.

Nous saluons trois orientations fortes de ce rapport.

- La stabilité fiscale. Malgré des recettes fiscales à l'arrêt et plus de 110 M€ de prélèvements de l'État depuis 2025, la Région n'augmente pas la fiscalité et maintient la carte grise à 51 €. C'est un signal de confiance important pour les ménages comme pour les entreprises.

- La maîtrise du fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement sont quasi stables en 2027 (+0,4 %), pour une inflation attendue de 1,9 %. Le plan d'économies et la réduction des effectifs montrent qu'une collectivité peut se réformer sans renoncer à ses missions. C'est ce que nous attendons aussi de l'État.

- Le maintien d'un haut niveau d'investissement. Environ 500 M€ par an et plus de 3 Md€ programmés sur 2024-2028 : lycées, mobilités, Campus santé. Ce sont des investissements utiles au territoire et un carnet de commandes essentiel pour le bâtiment, les travaux publics et l'industrie, alors que la construction est en difficulté. Nous renouvelons notre demande d'une commande publique accessible aux PME locales et de délais de paiement exemplaires.

Nous partageons enfin la position de la Région face à l'État : l'effort de redressement des comptes publics doit être partagé et ne peut pas reposer mécaniquement sur les collectivités qui ont déjà fait la preuve de leur sérieux.

Les avis de notre assemblée sur la DM3 et sur ces orientations confortent cette lecture. En 2026, l'emprunt est inférieur de 50 M€ au budget primitif et l'épargne brute progresse de 8,5 M€. Les projections de recettes 2027 sont jugées « prudentes et crédibles ».

Sur la fiscalité, notre position est claire : nous soutenons le choix de ne pas activer le Versement mobilité régional. Ce serait 50 à 60 M€ de plus par an pour les entreprises de plus de 10 salariés, et un nouvel impôt de production sur les salaires qui freine l'embauche. Le financement des mobilités doit être assuré dans la durée, mais d'autres leviers existent : recettes des quotas carbone affectées aux transports, certificats d'économie d'énergie, juste contribution des usagers et ouverture à la concurrence pour réduire les coûts d'exploitation.

Ce soutien n'exclut pas la vigilance, sur trois points.

Le premier porte sur l'endettement. L'emprunt atteindrait 286 M€ en 2027, le stock de dette dépasserait 2,5 Md€ et la capacité de désendettement 9,1 ans, avec des frais financiers en forte hausse. Ce niveau reste maîtrisé, mais laisse peu de marge si la loi de finances se révélait plus pénalisante que prévu. La Région indique qu'elle ferait alors des efforts supplémentaires sur son fonctionnement : nous souhaitons que ces leviers soient identifiés dès maintenant, pour que l'investissement ne devienne pas la variable d'ajustement.

Le deuxième concerne la formation et l'apprentissage. La fin du PACTE et la forte baisse des dotations apprentissage décidée par l'État vont réduire les moyens de la formation professionnelle, alors que nos entreprises peinent toujours à recruter. Nous appelons la Région à préserver en priorité les formations qui répondent aux besoins du territoire, en lien étroit avec les branches professionnelles.

Le troisième porte sur l'accompagnement des entreprises et le pilotage des grands projets. La reprise en interne d'une partie des missions de SOLUTIONS&CO ne doit pas affaiblir la lisibilité ni la qualité du service rendu aux entreprises. L'ouverture à la concurrence ferroviaire et les investissements des SPL représentent par ailleurs des montants considérables. Ils appellent un pilotage rigoureux et des indicateurs de performance transparents, comme nous l'avons déjà souligné lors de la décision modificative.

En conclusion, le MEDEF Pays de la Loire soutient ces orientations budgétaires. La Région tient une ligne responsable : pas de hausse d'impôt, un fonctionnement maîtrisé et un investissement préservé au service de l'économie et de l'emploi. Nous veillerons à ce que cet équilibre soit tenu dans la durée, en particulier sur l'endettement.

Je vous remercie.

FNE, GRAINE, LPO, URCPIE et Antoine Charlot en tant que personnalité qualifiée

Le débat d'orientation budgétaire porte, par définition, sur les choix à venir. Il doit donc nous permettre de regarder au-delà des seuls équilibres financiers, au-delà des seules recettes et dépenses, au-delà même de la conjoncture économique.

Bien sûr, le contexte budgétaire compte. Bien sûr, les tensions sur les finances publiques comptent. Bien sûr les perspectives de croissance, les taux d'intérêt, l'inflation ou encore les marges de manœuvre de la Région comptent.

Mais un débat d'orientation ne peut pas se nourrir uniquement de cela. Il doit aussi intégrer les transformations profondes qui affectent notre territoire et qui vont, elles aussi, peser durablement sur nos choix budgétaires.

Parmi elles, il y en a une que nous ne pouvons plus traiter comme un sujet périphérique : l'adaptation aux changements climatiques.

Les derniers mois nous en ont donné une illustration particulièrement forte. L'été 2026 a été marqué par 53 jours de vague de chaleur, des températures dépassant les 40 degrés, des tensions sur l'eau, des incendies, des perturbations de nombreuses activités économiques et des impacts sanitaires majeurs.

Le ROB lui-même indique que ces épisodes auraient amputé la croissance française de 0,1 point. Mais ce chiffre ne raconte qu'une partie de l'histoire. Il mesure l'effet immédiat de quelques semaines de chaleur ; il ne dit pas ce que coûtera, année après année, un climat qui continue de se réchauffer.

En Pays de la Loire, les travaux du GIEC régional donnent un ordre de grandeur particulièrement éclairant : les impacts économiques pourraient représenter, à la fin du siècle, entre 13 et 18 milliards d'euros par an, soit autour de 11 points de PIB régional actuel.

Onze points de PIB.

À ce niveau-là, nous ne parlons plus simplement d'un sujet environnemental. Nous parlons de la capacité de notre territoire à continuer à produire, à se déplacer, à se loger, à travailler, à se nourrir, à se soigner.

Et c'est précisément pour cette raison que le débat budgétaire doit aujourd'hui se nourrir d'une vision beaucoup plus systémique.

Le climat ne vient pas s'ajouter à côté de l'économie, de l'agriculture, des transports, des lycées, de l'eau ou de l'aménagement du territoire. Il traverse l'ensemble de ces politiques et modifie progressivement les conditions dans lesquelles elles doivent être pensées.

Dès lors, l'adaptation aux changements climatiques ne peut plus être considérée comme une politique parmi d'autres. Elle doit devenir une grille de lecture des investissements régionaux.

Quand nous rénovons un lycée, il faut évidemment regarder sa performance énergétique, mais aussi nous demander s'il sera encore confortable lors des fortes chaleurs de demain.

Quand nous investissons dans une infrastructure de transport, il faut regarder son coût, mais aussi sa capacité à fonctionner dans des conditions climatiques plus extrêmes.

Quand nous soutenons une activité économique ou agricole, il faut également nous interroger sur son exposition aux tensions sur l'eau, à la chaleur, aux sécheresses ou aux évolutions des ressources.

C'est aussi dans cette perspective que la question de l'endettement doit être posée.

Oui, la Région doit préserver ses équilibres financiers. Oui, la dette doit être maîtrisée. Mais il faut aussi accepter de dire que ne pas investir peut coûter cher.

Ne pas adapter aujourd'hui nos bâtiments, nos infrastructures, nos activités économiques ou notre agriculture, c'est prendre le risque de payer demain davantage pour réparer, reconstruire, indemniser ou compenser.

La dette n'est donc pas seulement une question de montant. Elle est aussi une question de finalité.

S'endetter pour financer le fonctionnement de la collectivité n'est pas la même chose que s'endetter pour réduire durablement une vulnérabilité, adapter un équipement ou préparer un territoire à des risques que nous savons désormais inévitables.

La responsabilité budgétaire ne consiste donc pas uniquement à limiter une dette financière. Elle consiste aussi à éviter d'accumuler une dette climatique, environnementale et d'adaptation qui, demain, sera supportée par les habitants, les entreprises et les collectivités.

C'est tout l'enjeu de ce débat d'orientation budgétaire.

Il ne s'agit pas seulement de savoir comment équilibrer le budget de la Région en 2027.

Il s'agit aussi de savoir ce que nous voulons protéger, ce que nous voulons transformer et ce que nous sommes prêts à anticiper pour préparer les Pays de la Loire au monde qui vient.

Car, au fond, la vraie question n'est pas seulement celle du coût de l'investissement aujourd'hui. C'est aussi celle du coût, demain, de l'inaction d'aujourd'hui.

Au nom du groupe environnement, nous voterons pour cet avis du CESER. Et remercions Damien et Maxence pour la coordination.

Les Entrepreneurs

Notre intervention portera sur les deux avis concernant la DM et les OB

Les entrepreneurs n'ignorent pas que la situation financière nationale régit les décisions budgétaires régionales.

Présenter un rapport d'orientation budgétaire aujourd'hui est un véritable défi.

Nous sommes conscients que le maintien de l'investissement se fait au détriment du fonctionnement et que les décisions sont toujours difficiles à prendre et à comprendre.

La volonté de la Région de maintenir un niveau important d'investissements notamment dans les infrastructures et la modernisation des lycées est à saluer. C'est l'économie ligérienne qui devrait en profiter mais on sait que ce n'est pas toujours le cas avec les contraintes des appels d'offres.

Notre organisation professionnelle milite activement pour simplifier et élargir l'accès à la commande publique que nous considérons comme un levier majeur pour soutenir l'activité économique et stimuler l'industrie locale.

Nous souhaitons que la Région puisse faciliter cet accès à nos TPE PME.

En ce qui concerne l'apprentissage. Nous déplorons l'incohérence entre les objectifs gouvernementaux d'accès au plein emploi, de réindustrialisation et de compétitivité, et le coup de rabot budgétaire porté à un outil perçu comme l'un des plus efficaces pour l'insertion des jeunes.

« L'apprentissage n'est pas une dépense à réduire, c'est un investissement à protéger ». Réduire ces financements risque de recréer à moyen terme des pénuries de compétences (techniciens, ouvriers qualifiés, métiers de la transition énergétique, du numérique, etc.).

Nous saluons également le choix de la Région de ne pas augmenter la fiscalité des cartes grises :

N'oublions pas que nous sommes un territoire rural avec un accès inégal aux transports en commun. La voiture reste un moyen de déplacement largement utilisé par les ligériens pour des raisons professionnelles, familiales ou personnelles. La flambée des prix des carburants impacte déjà largement le budget mensuel des ménages qui se traduit par une baisse de la consommation ayant comme conséquence une diminution de l'activité commerciale, artisanale et industrielle. Tout est lié et toute augmentation fiscale a une répercussion sur la bonne santé financière de nos entreprises.

NOTRE ORGANISATION votera l'avis et remercie le groupe appui budget, son président et son chargé d'études pour la qualité et la richesse des échanges.